

Séance du 31 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Daniel MARCHAND, maire.

Présents : Louis BERNARDET, Philippe BIRON, Gilles CHAMBONNIER, Martine DEJOUX, Guillaume HERMES, Daniel MARCHAND, Marina MERLE, Christelle PAIR, Catherine PROVOST, Julien TABOULOT, Yousef TAOUFIK, Yolande VANIEMBOURG

Absents excusés : Greg DUDON (a donné pouvoir à Yousef TAOUFIK), Odile DURET (a donné pouvoir à Daniel MARCHAND)

Absents : Cécilia GAUCHARD

Secrétaire de Séance : Catherine PROVOST

<u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u>	15
<u>En exercice :</u>	15

Date de la convocation :	26/01/2022
Date de l'affichage :	04/02/2022

2022/00722 : Avenant n°1 – marché de maîtrise d'œuvre de la restructuration du groupe scolaire

Monsieur le Maire expose que par délibérations antérieures, le conseil municipal a accepté l'ensemble des prestations supplémentaires éventuelles proposées dans le cadre du marché public de recrutement des entreprises pour la restructuration du groupe scolaire (à hauteur de près de 150 000 €) ; il précise également que cette différence provient par ailleurs, mais dans une moindre mesure, de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique.

Considérant que le montant total des travaux pour la restructuration du groupe scolaire avait été estimé à 930 000 € HT,

Considérant par délibération n°2021/00701 du 25 septembre 2021, le conseil municipal de la commune a approuvé la réalisation des travaux pour un montant total de 1 103 518.45 € HT ; qu'en conséquence, compte-tenu des honoraires de l'architecte fixé à 7% du montant des travaux, il y a lieu de revoir le montant des émoluments à prévoir,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

ACCEPTE le montant de l'avenant n°1 proposé de 12 146.29 € HT soit 14 575.55 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant portant le montant total du marché public à
77 246.29 € HT soit 92 695.55 € TTC

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 de la commune.

2022/00723 : Plan de financement du regroupement des écoles

Monsieur le Maire indique qu'il convient, conformément à la réglementation, d'assurer la publicité du plan de financement du projet de restructuration du groupe scolaire. A cette fin, il rappelle que le projet est constitué de trois opérations :

- L'opération n°259 : la construction du nouveau bâtiment
- L'opération n°260 : la chaufferie bois et les aménagements extérieurs
- L'opération n°261 : la rénovation de l'ancien bâtiment (accueillant actuellement la garderie).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE les plans de financement reproduits ci-après

INDIQUE que des dossiers de demande de subvention restent en cours d'instruction.

Plan de financement de l'opération n°259 – Construction du nouveau bâtiment

Dépenses

<i>Honoraires Assistance à maîtrise d'œuvre (7%)</i>	41 580,76
<i>Frais divers (contrôle technique, mission SPS, diagnostics...)</i>	5 000
LOT 1 - VRD / GROS ŒUVRE	144 717,36
Organisation du chantier	
VRD	
PSE 1 et 2: ravalements extérieurs	
PSE 3 (réaménagement du parvis) et 4 (espace vert)	
LOT 2 – CHARPENTE	67 530,22
LOT 3 – COUVERTURE	49 695,20
LOT 4 - MENUISERIES ALU	40 535,26
LOT 5 - MENUISERIES BOIS	48 183,10
LOT 6 - PLÂTRERIE/PEINTURE	85 815,13
LOT 7 - SOL SOUPLE/FAÏENCE	39 384,10
LOT 8 - VENTILATION / PLOMBERIE/CHAUFFAGE	53 497,59
LOT 9 - ELECTRICITE	35 375,87
	564 733,83

Total: 611 314,59

Recettes

Origine des aides Publiques	Montants en €	%
Etat - DETR (Ecole et accueil des enfants)	235 000,00	41,19
Etat - DETR (Surcoût énergétique)	16 800,00	
Conseil Départemental	159 000,00	26,01
Conseil Régional		
Crédits Européens		
Autres (à préciser): Moulins Communauté	40 000,00	6,54
TOTAL AIDES PUBLIQUES	450 800,00	73,74
Emprunts	150 000,00	24,54
Ressources propres	10 514,59	1,72
TOTAL GENERAL HT	611 314,59	100,00

Plan de financement de l'opération n°260 – Chaufferie bois et aménagements extérieurs

Dépenses

Honoraires Assistance à maîtrise d'œuvre (7%)	18 709,56
Frais divers (contrôle technique, mission SPS, diagnostics...)	5 000
LOT 1 - VRD / GROS ŒUVRE	14 874,62
Organisation du chantier	
VRD	30 581,18
PSE 1 et 2: ravalements extérieurs	7 557,40
PSE 3 (réaménagement du parvis) et 4 (espace vert)	121 086,70
LOT 2 – CHARPENTE	2 300,00
LOT 3 – COUVERTURE	
LOT 4 - MENUISERIES ALU	4 296,10
LOT 5 - MENUISERIES BOIS	187,50
LOT 6 - PLÂTRERIE/PEINTURE	5 264,54
LOT 7 - SOL SOUPLE/FAÏENCE	
LOT 8 - VENTILATION / PLOMBERIE/CHAUFFAGE	65 211,74
LOT 9 - ELECTRICITE	15 919,67
	267 279,45

Total: 290 989,01

Recettes

Origine des aides Publiques:	Montants en €	%
Etat - DETR (Renforcement de l'attractivité d'un bourg-centre)	87 935,00	30,22
Etat - DETR (Surcoût énergétique)		
Conseil Départemental	72 889,56	25,05
Conseil Régional		
Crédits Européens		
Autres (à préciser): DSIL	53 000,00	18,21
TOTAL AIDES PUBLIQUES	213 824,56	73,48
Emprunts	70 000,00	24,06
Ressources propres	7 164,45	2,46
TOTAL GENERAL HT	290 989,01	100,00

Plan de financement de l'opération n°261 – Rénovation du bâtiment existant

Dépenses	
<i>Honoraires Assistance à maîtrise d'œuvre (7%)</i>	16 955,97
<i>Frais divers (contrôle technique, mission SPS, diagnostics...)</i>	5 000
LOT 1 - VRD / GROS ŒUVRE	28 359,95
Organisation du chantier	9 090,00
VRD	
PSE 1 et 2: ravalements extérieurs	23 823,00
PSE 3 (réaménagement du parvis) et 4 (espace vert)	
LOT 2 – CHARPENTE	18 311,32
LOT 3 – COUVERTURE	22 021,10
LOT 4 - MENUISERIES ALU	3 630,21
LOT 5 - MENUISERIES BOIS	59 896,68
LOT 6 - PLÂTRERIE/PEINTURE	39 560,39
LOT 7 - SOL SOUPLE/FAÏENCE	17 265,70
LOT 8 - VENTILATION / PLOMBERIE/CHAUFFAGE	26 290,67
LOT 9 - ELECTRICITE	23 256,16
	271 505,18

Total: 293 461,15

Recettes		
Origine des aides Publiques:	Montants en €	%
Etat - DETR (Ecole et accueil des enfants)	127 607,00	65,23
Etat - Surcoût énergétique	63 804,00	
Conseil Départemental		
Conseil Régional		
Crédits Européens		
Autres (à préciser): DSIL	25 000,00	8,52
TOTAL AIDES PUBLIQUES	216 411,00	73,74
Emprunts	70 000,00	23,85
Ressources propres	7 050,15	2,40
TOTAL GENERAL HT	293 461,15	100,00

2022/00724 : Autorisation de publication du marché de recrutement de maîtrise d'œuvre – Aménagement du parking du Péage

Monsieur le Maire rappelle qu'en complément des opérations de regroupement des écoles sont prévus des aménagements sur le parking de l'école du Péage afin d'augmenter sa capacité d'accueil en stationnement grâce notamment au démantèlement du préfabriqué ayant accueilli précédemment l'association « Thiel Accueil ». Il s'agit d'un complément à la programmation 2021 estimée à environ 200 000 € TTC lors des études réalisées dans le cadre du contrat de revitalisation de centre-bourg. Compte-tenu de la nature des opérations et des montants envisagés, il n'est pas utile de procéder à une publication pour le marché d'assistance à maîtrise d'œuvre mais seulement de consulter plusieurs architectes. Des propositions seront demandées en ce sens ; dans l'attente de leur réception et de l'attribution du prestataire par le conseil municipal, il semble opportun d'autoriser d'ores et déjà la publication du marché de recrutement des entreprises pour cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder à la publication des pièces nécessaires au recrutement des entreprises pour le projet d'aménagement du parking du Péage.

INDIQUE que l'appel public à la concurrence aura vocation à réaliser les travaux d'aménagement du parking situé en face de l'école du Péage.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 de la commune.

2022/00725 : Autorisation de publication du marché de recrutement des entreprises – Construction de la halle et du restaurant

Monsieur le Maire rappelle qu'est prévu en programmation 2022 au contrat de revitalisation de centre-bourg la construction d'une halle et d'un restaurant sur le terrain situé face au Proxi, route de Chapeau. Ce projet avait été estimé à 850 000 € HT lors des précédentes études. Également, le montant du loyer avait été fixé à 1 000 € HT lors de la précédente mandature. Il indique que l'ensemble des pièces constitutives du marché de recrutement des entreprises vont être reçues d'ici la fin du mois et il est proposé d'autoriser dès à présent la publication de la consultation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder à la publication des pièces nécessaires au recrutement des entreprises pour le projet de construction d'une halle et d'un restaurant.

INDIQUE que l'appel public à la concurrence aura vocation à réaliser les travaux de construction de la halle et du restaurant ainsi que des équipements annexes dont des sanitaires publics et une terrasse.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 du budget « Halle et Restaurant ».

Projet photovoltaïque

Point reporté à l'étude en fin de conseil municipal.

2022/00726 : Remboursement de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire expose que des sommes pour la location de la salle polyvalente ont été encaissées mais, en raison du contexte sanitaire et de l'état d'urgence qui perdure depuis mars 2020, ces locations ont été reportées puis annulées.

Considérant qu'une location doit être à ce titre remboursée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement de la somme de 175 € à Mme NOMAIN Stéphanie au titre de l'acompte versé.

2022/00727 : Durée du contrat de l'apprenti employé par la commune

Considérant que la délibération n°2021/00700 en date du 29 juillet 2021 ne couvrait pas la période totale de formation de l'apprenti recruté ; qu'en conséquence il y a lieu de délibérer à nouveau ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME sa volonté de recourir au contrat d'apprentissage,

AUTORISE l'autorité territoriale ainsi que son représentant à exécuter toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage et les conventions nécessaires au recrutement d'un apprenti affecté aux services techniques,

PRECISE que la période de recrutement correspond à la période de formation soit du 27/09/2021 au 30/06/2023,

INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des années concernées.

2022/00729 : SDE 03 – Eclairage public aux Grassots

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des travaux sur l'éclairage public suite au renforcement du réseau basse tension sur le poste des Grassots,

Considérant que ces travaux peuvent également permettre de revoir le réseau de télécommunication à moindre coût,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'estimation des travaux n°20210658 présentée pour un montant communal de 14 675 € avec un étalement sur 10 ans de la contribution soit 1 523 € par an

ACCEPTÉ l'estimation des travaux n°20210659 présentée pour un montant communal de 8 125 € avec un étalement sur 10 ans de la contribution soit 843 € par an
DIT que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs des années concernées
AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits documents.

Projet photovoltaïque

Suite à la présentation d'un projet photovoltaïque situé au bois Charpin, le conseil municipal de la commune est invité à émettre un avis concernant ce projet.

A l'issue des débats, les éléments soulevés sont les suivants :

- Le projet va être situé sur un chemin agréable, à faible circulation, occasionnant une nuisance visuelle.
- Une surface importante va être impactée ; un phénomène de rétention des exploitations existe déjà et cela risque de s'accroître.
- Ce type de projet s'avère rentable pour les propriétaires, avec la collaboration du groupe Engie, mais au détriment de l'implantation éventuelle de nouveaux agriculteurs et de la préservation des campagnes. Si des retombées restent possibles pour le territoire, elles seront indirectes.
- La présentation a été courte pour produire une réelle position sur le projet ; se pose également la question de la valeur de l'avis du conseil municipal et de son impact sur le reste du projet.

Questions diverses :

- Remerciements de l'EACCD et de l'école du Marronnier pour les subventions attribuées
- Demandes de subvention à étudier lors de l'examen du budget primitif pour l'école du Péage, le Club Sportif Thiémois ainsi que la pétanque thiémoise
- « Stop » des Tréfoux : positionnement dangereux ; les services du conseil départemental et de l'autoroute sont en charge de la question qui relève de leur compétence. Une relance sera réalisée.
- Sécurisation des entrées de bourg : démarches auprès de Moulins Communauté qui restent en cours et devraient aboutir notamment à la réalisation de plateaux ralentisseur.

Pour affichage, Le 04/02/2022